

Alliances dans l'Inter-Associatif

- J. Nassif représente l'association au secrétariat de préparation du colloque qui aura lieu fin sept. début oct. sur 5 demi-journées.

- La Coordination permanente se réunit trois fois par an. C'est par cette Coordination permanente qu'a été prise la décision de faire un colloque fermé. Il faudrait que la participation des membres de l'association soit la plus large possible (au moins une dizaine) : il y a de la place !

- La coordination nationale se réunit une fois par mois. Nos représentants sont S. Vallon et M. Jollivet.

- Il y a des groupes de travail inter-associatifs préparant le colloque.

Un lien nouveau existe entre les associations, qui se reconnaissent entre elles (un membre exclu d'une association peut se réinscrire dans une autre association de l'I.-A. ; des analystes d'une association adressent des patients à des analystes d'autres associations...) Cette alliance n'est pas corporatiste. Chaque association doit définir ses enjeux propres pour qu'il y ait inter-associatif : Pas de notion de fusion dans un grand groupe.

Par ailleurs, deux structures ont été élaborées par l'I.-A. : le Séminaire itinérant, sur invitation des associations européennes ; le séminaire de l'Inter-Associatif, qui s'est doté d'une structure de fonctionnement souple : si quelqu'un veut travailler et soutenir publiquement une question, il en parle à un petit groupe (coopté) qui lui explique les règles du jeu (travail en cartel, engagement des associations à risquer une réponse, dans la salle, sans préparation préalable...).

Une question est posée : le groupe sur la pratique psychanalytique pourrait-il prendre l'initiative d'éditer une plaquette regroupant un certain nombre de textes utiles aux psychanalystes dans leurs relations avec des tiers (procureur, juge, inspecteur des impôts, etc. ?) Réponse : Il existe une commission qui travaille en liaison avec l'APUI, mais sans doute faudrait-il demander une telle plaquette à des professionnels – avec des psychanalystes, ça risque de prendre du temps... Un des effets de l'I.-A. est de nous confronter avec les jurisprudences d'autres pays européens. Existe-t-il une exception française ? Ou un flou que nous devrions à Lacan (pas de prix ni de durée des séances fixes). Un numéro spécial de la Revue Française de Psychanalyse, dirigé par Diatkine, traite de ces questions.

L'Inter-Associatif doit devenir un lieu de dialogue avec des intellectuels, pour qui la référence à la psychanalyse n'est plus aussi prégnante que par le passé et qui ne savent plus où s'adresser. Un comité, créé par Alain Didier-Weil, répond à cette intention de renouer le dialogue et d'engager le débat avec des intellectuels.

En conclusion : une dynamique est enclenchée, mais elle est relativement fragile. Il y a des rivalités, des facteurs dissociatifs, il ne faut pas croire que cela peut tenir tout seul. Si nous ne prenons pas nos affaires en main, d'autres le feront à notre place, et nos affaires disparaîtront...